



Heures d'ouverture

Visite uniquement sur rendez-vous
après contact téléphonique

Lundi - jeudi :
8h30 à 12h · 13h à 17h
Vendredi :
8h30 à 12h · 13h à 16h

Notre site internet

www.caisse-nationale-auxiliaire.be

Déclaration de cessation d'activité d'indépendant

A compléter, dater, signer et à envoyer par courrier ou par mail à votre gestionnaire de dossiers, ou à déposer sur place à notre bureau régional. (Liste sur notre site web ou par téléphone : 02 546 45 22).

Identité

Votre numéro d'identification au Registre national (au dos de votre carte d'identité):

|_|_|· |_|_|· |_|_| - |_|_|_|· |_|_|

Prénom:

Nom :

Déclaration

Je déclare avoir cessé complètement mon activité indépendante depuis le .. / .. /

Attention :

- La cessation prend effet le premier jour du trimestre suivant cette date.
- Si vous étiez indépendant en nom propre mais que vous n'aviez pas de numéro d'entreprise : vous devez joindre à cette déclaration une attestation de votre client attestant la fin de votre activité indépendante.
- Si vous étiez associé actif : vous devez joindre à cette déclaration une attestation de cessation du gérant ou de l'administrateur délégué de la société.

Signature

Le .. / .. /

Signature :